



Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Objet :

*REMPACEMENT DU PLATELAGE BOIS SUR LA PASSERELLE FLOTTANTE
AU LAC DU DRENEC à SIZUN (29 450)*

Maître d'ouvrage :

Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle – Guern ar Piquet
29460 Daoulas

MAI 2015

PREAMBULE

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est propriétaire du barrage du Drennec, situé sur les communes de COMMANA et SIZUN.

Le Syndicat gère également l'entretien du site du Drennec autour du Lac du Drennec.



Positionnement de la passerelle

1 OBJET DU MARCHE ET NATURE DES TRAVAUX

Le Syndicat de bassin de l'Elorn souhaite remplacer le platelage sur la passerelle flottante situé sur le lac du Drennec à Sizun. Les spécifications du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définissent les travaux à réaliser pour le remplacement de ce platelage à savoir :

- Dépose d'un platelage existant en Ipé,
- Fourniture et pose d'un platelage en Ipé;
- Fourniture de 10 lames supplémentaires identiques pour remplacement éventuel

2 DONNEES FONCTIONNELLES DE LA PASSERELLE

2.1 Description de la passerelle

La passerelle flottante est constituée d'une travée à structure mixte (aluminium et bois) de 68.00 m de portée et de 1.79 m de largeur. Il est appuyé de part et d'autre, sur des murs en maçonnerie et permet le franchissement piéton de la rive gauche à la rive droite du Lac du Drennec.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn envisage le remplacement de ce platelage afin d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons sur la passerelle.





2.2 Données administratives et techniques de l'ouvrage existant

Gestionnaire	Syndicat de Bassin de l'Elorn
Cours d'eau franchi	Elorn
Type d'usage	Passage pour piétons
Longueur de l'ouvrage	68 ml
Largeur de l'ouvrage	1.79 m
Largeur de passage	0.98 m
Ecart entre chaque lame	0.8 cm mini à 1 cm maxi
Nature du bois	Ipé

L'entrepreneur peut proposer une autre essence de bois qu'il juge équivalente. Son acceptation sera laissée à l'appréciation du Maître d'ouvrage.

3 CONSISTANCE DES TRAVAUX

3.1 Contrainte d'accès au site

Le chantier est accessible depuis la route de St Cadou, sur la commune de Sizun, en empruntant l'ancienne route de St Cadou à Commana, puis le chemin de ceinture du lac du Drennec, jusqu'à la passerelle.

3.2 Nature des travaux

- 3.2.1** Dépose d'un platelage existant en Ipé fixé par vis inox et pincé par le garde-corps alu
- 3.2.2** Fourniture et pose d'un platelage en Ipé, en 1780x140x21 mm (la largeur pourra excéder 140 mm), fixé par vis inox autoperceuses, lames avec peigne antidérapant
- 3.2.3** Fourniture de 10 lames supplémentaires identiques pour remplacement éventuel

Dépose de l'ancien platelage et pose du nouveau se feront à l'avancement.

Les lames déposées seront laissées à disposition du Maître d'Ouvrage, au bord du chemin situé rive gauche de l'Elorn.

3.3 Délais de réalisation des travaux

La réalisation des travaux devra se faire en 1 semaine, **non compris les délais d'approvisionnement du bois**. La période des travaux est prévue pour la mi-septembre 2015.

3.4 Limitation des nuisances et respect de l'environnement

L'entrepreneur est tenu de respecter, tout au long des travaux, l'ensemble des prescriptions relatives au respect de l'environnement, à la maîtrise des déchets et à la limitation des nuisances.

Les actions qu'il entreprend doivent être exécutées en tenant compte notamment de la nécessité :

- de prendre toute mesure utile ou nécessaire pour protéger les eaux du Lac du Drennec contre toute pollution due au chantier,
- de limiter les nuisances sonores pour respecter la quiétude du site,

4 COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE

Pour ce chantier, il n'est pas prévu de coordonnateur sécurité. Toutefois, le Maître d'ouvrage s'assurera du bon respect par l'entrepreneur des prescriptions du Code du Travail.

5 PROVENANCE DES MATERIAUX

Le bois nécessaire à l'exécution des travaux devra être issu de forêts gérées durablement.

6 REMISE EN ETAT DES LIEUX ET NETTOYAGE FINAL

Il sera procédé à un nettoyage des terrains ayant servi aux installations de chantier, et à l'évacuation, vers des filières agréées, de tous les matériaux et polluants divers.

A l'occasion de la réception des travaux, cet aspect sera particulièrement observé.

A
Le

l'Entrepreneur
Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »

A
Le

Le Président

Syndicat de Bassin de l'Elorn